

La Santé dans le débat 2012

La constitution de 1946 garantit « à tous la protection de la santé ». Pour que ce droit soit une réalité, il faut que chacun puisse avoir accès à une complémentaire santé, à une mutuelle. Ce droit comme partie intégrante du droit à la santé doit respecter des règles d'utilité collective. **Le droit à la complémentaire santé** ne doit pas être un droit formel. C'est un droit qui doit se traduire par l'accessibilité et la qualité de la protection complémentaire. Cette capacité de tous à accéder aux soins tant par l'assurance maladie obligatoire que par l'assurance maladie complémentaire est **au cœur des orientations de la Mutualité Française pour 2012**. Ces orientations nécessitent un préalable, le financement de l'assurance maladie obligatoire, socle de notre protection sociale. Elles doivent permettre d'aller vers un système de santé **plus juste, efficace et pérenne**.

Dominique TRIGON, directeur de la MGEN



Evolution de l'offre globale



Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale a décidé une revalorisation de la prise en charge de la chambre particulière des établissements conventionnés à hauteur de :

- € 50 dans une maternité (45 € en 2011)
- € 45 dans un établissement MCO (Médecine Chirurgie Obstétrique) (40 € en 2011)
- € 40 dans un établissement de psychiatrie (38 € en 2011)
- € 35 dans un établissement de soins de suite et de réadaptation (33 € en 2011)



Hors conventionnement, la prise en charge de la chambre particulière est portée à 18,50 € dans un établissement de soins de suite et de réadaptation (forfait RFH)



☆ A la rencontre de nos adhérents ☆

« Si vous ne pouvez pas venir à la MGEN, la MGEN ira vers vous »

Dans le cadre de la qualité de service que nous voulons apporter à nos adhérents nous vous confirmons qu'une réunion d'informations/débat autour de votre Mutuelle se tiendra le :

**mardi 14 février 2012 de 17 h à 19 h
au lycée Raynouard de Brignoles**

Venez découvrir les nouveautés 2012 et échanger avec les représentants du Var

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, cliquez sur répondre, puis sur envoyer et votre adresse mail sera supprimée de la liste de diffusion.

4

4 Conseillers Mutualistes à votre écoute : Renée GALVANI - Sandra BADRA Ange COLONNA - Aurélie RENUCCI.

N'hésitez pas à les contacter au 3676 (prix d'un appel local depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel du fournisseur)
www.mgen.fr (espace personnel)

34

34 opticiens agréés dans le Var.

Liste dans votre espace personnel sur le site mgen.fr à la rubrique : **Trouvez un opticien agréé près de chez vous.**

204

204 jours de formation destinés aux collaborateurs et encadrants de votre centre MGEN pour toujours améliorer le service rendu aux adhérents du Var. C'est l'équivalent de **40 semaines** de travail d'un salarié...

8200

8200 visiteurs à la section du Var en 2011, soit une moyenne de **572 par mois**, avec des pointes de fréquentation supérieures à **150 visiteurs** semaine pour les mois de septembre et décembre. D'où l'importance de respecter le **tableau des fréquentations** se trouvant dans la revue départementale, pour ne pas trop attendre...

Ce document est à diffuser, afficher, copier sans modération. Merci.